

Énoncé de collaboration concernant le permis de suppléance mobile canadien

CONTEXTE

Il y a actuellement treize ordres provinciaux/territoriaux chargés de l'autorisation d'exercer des médecins. Les ressemblances entre les processus d'application pour un permis et les documents requis entre les provinces offrent une occasion d'établir un parcours vers l'obtention du permis qui permet aux médecins de fournir plus facilement et de façon flexible des soins aux patients dans le besoin.

Le processus actuel exige des applications individuelles pour des permis auprès de chaque ordre des médecins provinciaux/territoriaux. Ce format présente des défis pour plusieurs intervenants :

Patients : Les patients, surtout ceux dans des régions rurales ou isolées, peuvent se fier particulièrement à des médecins suppléants pour accéder à des soins. Des obstacles à l'obtention de permis en temps opportun et géographiquement flexibles peuvent avoir un impact négatif sur ces patients et ces communautés. La capacité d'identifier plus facilement les cliniciens ayant un historique de restriction de pratique ou des incidents de mauvaise conduite dans d'autres juridictions peut également améliorer la sécurité des patients.

Communautés rurales/isolées : L'exposition à la médecine rurale augmente les chances que les médecins pratiqueront dans ces environnements. Les communautés rurales et isolées ont souvent de la difficulté à recruter des médecins pour ces régions et les occasions d'exposition à court terme sont limitées par le temps et les ressources inhérents au processus d'obtention du permis.

Médecins ruraux/isolés : Les médecins qui travaillent dans des régions rurales et isolées ont souvent recours à des collègues suppléants pour des moments de répit et de couverture. Parfois, ces médecins auront besoin de couverture urgente ou semi-urgente (p. ex, problèmes personnels de santé, un membre de la famille malade ou décédé). Il est peu probable qu'un candidat pour le permis d'exercice obtienne la certification pour pratiquer la médecine dans cette région dans le court délai nécessaire pour aider son collègue.

Nouveaux médecins : Il n'est pas inhabituel pour les nouveaux médecins d'occuper un poste de suppléance dans différentes régions avant de décider où ils désirent établir leur cabinet à long terme. Les obstacles temporels et financiers associés à l'obtention du permis dans plusieurs provinces peuvent limiter cette exposition à divers modèles de pratique et peuvent décourager les médecins d'exercer la médecine dans des zones mal desservies différentes de celle de leur formation (environnement urbain ou tertiaire).

Médecins candidats : Les médecins dans n'importe quel stade du cycle de carrière et de n'importe quelle région géographique peuvent soumettre une demande pour un permis d'exercice dans n'importe quelle province ou territoire. Une demande pour un permis d'exercice inclut la cueillette, la soumission et l'examen

de divers documents consistant à certifier les qualifications du médecin et son aptitude à exercer la médecine dans une région donnée. Ce processus nécessaire protège les patients et est essentiel à l'autoréglementation responsable de la profession. Lorsque les médecins soumettent des demandes pour des permis d'exercice dans plusieurs régions, le processus est souvent effectué en double, élevant donc le risque d'utilisation inefficace des ressources temporelles et financières.

Un permis de suppléance mobile faciliterait la capacité de fournir des soins pour une période de temps précise et limitée, en plus d'être mobile et applicable entre les provinces et les territoires. Cela pourrait augmenter la flexibilité des médecins vis-à-vis de leur capacité d'exercer la médecine entre les régions, aidant ainsi à offrir une couverture temporaire dans les régions mal desservies. Un permis mobile peut inclure un registre central pour héberger les documents et les compétences des médecins, réduisant les redondances lors du processus d'application et aidant les ordres des médecins provinciaux/territoriaux à identifier les préoccupations concernant le professionnalisme qui pourraient avoir lieu dans d'autres provinces. Un système de permis de suppléance mobile au Canada ne serait pas entièrement sans précédent : l'Australie a développé un système national complet de permis mobiles afin de remplacer les anciens processus d'obtention de permis dans les états indépendants. En tant que nation avec des disparités similaires en ce qui concerne l'accès aux soins dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines, il est encourageant de noter la réussite de la mise en œuvre d'un permis de suppléance mobile.

PRINCIPES :

1. Un processus robuste et complet d'obtention du permis est nécessaire pour la protection des patients et l'autoréglementation éthique de la profession.
2. Les patients dans toutes les régions du Canada ont droit à des soins de haute qualité.
3. La capacité d'accéder à un soutien de couverture clinique en temps opportun pour le répit et l'assistance est essentielle pour le recrutement, la rétention et le bien-être des médecins qui travaillent dans des régions rurales et isolées.
4. L'exposition à différents modèles de soins dans une variété de régions encourage le développement de médecins ayant obtenu une éducation complète qui se sentent à l'aise dans différents environnements de pratique.

RECOMMANDATIONS :

1. La collaboration entre les organisations médicales nationales canadiennes, les ordres des médecins provinciaux/territoriaux et les groupes représentant les patients et les communautés afin d'évaluer la faisabilité d'un permis de suppléance mobile.
2. Un permis de suppléance mobile permettrait la fourniture de soins pour une période de temps précise et limitée et s'appliquerait dans toutes les provinces et les territoires.